

REGLEMENT DU JEU
«JEU PRONOSTICS CESAR 2015 »
Du 9 au 19 février 2015

ARTICLE 1

La Société d'Édition de Canal Plus (éditrice de la chaîne CANAL+), Société Anonyme au capital de 95 018 076 Euros, dont le siège social est situé à ISSY-LES-MOULINEAUX (92130), 1 Place du Spectacle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 329 211 734, organise du **lundi 9 février 2015 à 12h00 au jeudi 19 février 2015 à 23h59**, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « **JEU PRONOSTICS CESAR 2015** » (ci-après dénommé "le Jeu » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

ARTICLE 2

Ce Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à son organisation, à sa promotion et/ou à sa réalisation ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs). Pour y participer, il suffit de s'inscrire sur le site www.canalplus.fr dans les conditions fixées à l'article 3 ci-dessous, de répondre correctement aux questions figurant à l'article 3 ci-dessous et d'être ensuite tiré au sort. Le Jeu fait l'objet d'annonces sur le site www.canalplus.fr.

ARTICLE 3

Pour jouer, chaque participant doit s'inscrire, à compter du **lundi 9 février 2015 à 12h00 et au plus tard le jeudi 19 février 2015 à 23h59** (la date et l'heure des inscriptions des participants, telles qu'enregistrées par les systèmes informatiques de CANAL+ faisant seules foi), en se connectant au site internet de CANAL+ à l'adresse suivante www.canalplus.fr, rubrique « Cinéma», puis cliquer sur la page consacrée au jeu concours « **JEU PRONOSTICS CESAR 2015** » et indiquer obligatoirement sur le bulletin de participation électronique sa civilité (Madame, Mademoiselle, Monsieur), son nom, prénom, son adresse mail et ses coordonnées postales. Tout autre mode de participation est exclu.

Toutes les participations fournies avec des informations manquantes, fausses, incomplètes, illisibles ou après la date et l'heure visées ci-dessus, seront considérées comme nulles. Il ne sera admis qu'une seule participation au Jeu par foyer (même nom, même adresse postale), sous peine de nullité.

CANAL+ ne saurait être tenue pour responsable des retards ou pertes occasionnés aux participations du fait du réseau Internet.

Les participants devront se prononcer sur chacune des catégories de la cérémonie et pronostiquer les lauréats des César 2015 sur le site internet www.canalplus.fr. Les participants sont libres de ne pas répondre à toutes les questions.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les participants totalisant le plus grand nombre de bonnes réponses aux 22 (vingt-deux) questions ci-dessous. Il est précisé que l'ordre d'attribution des Lots sera déterminé en fonction de l'ordre dans lequel les gagnants seront tirés au sort.

☞ Question 1 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film ?

Les Combattants de Thomas Cailley

Eastern Boys de Robin Campillo

La Famille Bélier d'Eric Lartigau

Hippocrate de Thomas Lilti

Saint Laurent de Bertrand Bonello

Sils Maria d'Olivier Assayas

Timbuktu d'Abderrahmane Sissako

☞ Question 2 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Réalisateur ?

Olivier Assayas pour Sils Maria
Bertrand Bonello pour Saint Laurent
Thomas Cailley pour Les Combattants
Robin Campillo pour Eastern Boys
Thomas Lilti pour Hippocrate
Céline Sciamma pour Bande de filles
Abderrahmane Sissako pour Timbuktu

☞ Question 3 :

Selon vous, qui remportera le César de la Meilleure Actrice ?

Juliette Binoche dans Sils Maria
Marion Cotillard dans Deux Jours, Une Nuit
Catherine Deneuve dans Dans La Cour
Emilie Dequenne dans Pas Son Genre
Adèle Haenel dans Les Combattants
Sandrine Kiberlain dans Elle l'Adore
Karin Viard dans La Famille Bélier

☞ Question 4 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Acteur ?

Niels Arestrup dans Diplomatie
Guillaume Canet dans La Prochaine Fois Je Viserai Le Cœur
François Damiens dans La Famille Bélier
Romain Duris dans Une Nouvelle Amie
Vincent Lacoste dans Hippocrate
Pierre Niney dans Yves Saint Laurent
Gaspard Ulliel dans saint Laurent

☞ Question 5 :

Selon vous, qui remportera le César de la Meilleure Actrice dans un second rôle ?

Marianne Denicourt dans Hippocrate
Claude Gensac dans Lule Femme Nue
Izia Higelin dans Samba
Charlotte Le Bon dans Yves Saint Laurent
Kristen Stewart dans Sils Maria

☞ Question 6 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Acteur dans un second rôle ?

Eric Elmosnino dans La Famille Bélier
Guillaume Galienne dans Yves Saint Laurent
Louis Garrel dans Saint Laurent
Reda Kateb dans Hippocrate
Jérémy Rénier dans Saint Laurent

☞ Question 7 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Espoir Féminin ?

Louane Emera dans la Famille Bélier
Joséphine Japi dans respire
Lou de Laâge dans Respire
Ariane Labed dans Fidélio, l'Odyssée d'Alice
Karidja Touré dans Bande de Filles

☞ Question 8 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Espoir Masculin ?

Kévin Azaïs dans Les Combattants
Ahmed Drame dans Les Héritiers
Kirill Emelyanov dans Eastern Boys
Pierre Rochefort dans Un Beau Dimanche
Marc Zinga dans Qu'Allah Bénisse La France

☞ Question 9 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Premier Film ?

Les Combattants de Thomas Cailley
Elle l'Adore de Jeanne Herry
Fidélité, l'Odyssée d'Alice de Lucie Borleteau
Party Girl de Marie Amachoukeli, Claire Burger, Samuel Theis
Allah Bénisse La France d'Abd Al Malik

☞ Question 10 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film Etranger ?

Boyhood de Richard Linklater
Deux Jours, Une Nuit de Jean-Pierre et Luc Dardenne
Ida de Pawel Pawlikowski
Mommy de Xavier Dolan
The Grand Budapest Hotel de Wes Anderson
12 Years A Slave de Steve McQueen
Winter Sleep de Nuri Bilge Ceylan

☞ Question 11 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film d'Animation ?

Le Chant de la Mer de Tomm Moore
Jack et la Mécanique du Cœur de Stéphane Berla
Minuscule – La Vallée des Fourmis Perdus de Thomas Szabo et Hélène Giraud

☞ Question 12 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film Documentaire ?

Caricaturistes – Fantassins de la Démocratie de Stéphanie Valloatto
Les Chèvres de ma Mère de Sophie Audier
La Cour de Babel de Julie Bertucelli
Le Sel de la Terre de Wim Wenders et Juliano Ribeiro Salgado
National Gallery de Frederick Wiseman

☞ Question 13 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Scénario Original ?

Les Combattants
La Famille Bélier
Hippocrate
Sils Maria
Timbuktu

☞ Question 14 :

Selon vous, qui remportera le César de la Meilleure Adaptation ?

La Chambre Bleue
Diplomatie
Lulu Femme Nue
Pas Son genre
La Prochaine Fois Je Viserai Le Cœur

☞ Question 15 :

Selon vous, qui remportera le César de la Meilleure Photographie ?

La Belle et la Bête
Saint Laurent
Sils Maria
Timbuktu
Yves Saint Laurent

☞ Question 16 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Montage ?

Les Combattants
Hippocrate
Party Girl
Saint Laurent
Timbuktu

☞ Question 17 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Son ?

Bande de Filles
Bird People
Les Combattants
Saint Laurent
Timbuktu

☞ Question 18 :

Selon vous, qui remportera le César des Meilleurs Costumes ?

La Belle et la Bête
La French
Saint Laurent
Une Nouvelle Amie
Yves Saint Laurent

☞ Question 19 :

Selon vous, qui remportera le César des Meilleurs Décors ?

La Belle et la Bête
La French
Saint Laurent
Timbuktu
Yves Saint Laurent

☞ Question 20 :

Selon vous, qui remportera le César de la Meilleure Musique Originale ?

Bande de Filles
Bird People
Les Combattants
Timbuktu
Yves Saint Laurent

☞ Question 21 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film Court Métrage d'Animation ?

Bang Bang ! de Julien Bisaro
La Bûche de Noël de Vincent Patar et Stéphane Aubier
La Petite Casserole d'Anatole d'Eric Montchaud
Les Petits Cailloux de Chloé Mazlo

☞ Question 22 :

Selon vous, qui remportera le César du Meilleur Film de Court Métrage ?

Aïssa de Clément Tréhin-Lalanne

La Femme de Rio d'Emma Luchini et Nicolas Rey

Inupiluk de Sébastien Betbeder

Les Jours d'Avant de Karim Moussaoui

Où Je Mets Ma Pudeur de Sébastien Bailly

La Virée à Paname de Carine May et Hakim Zouhani

ARTICLE 4

Un tirage au sort sera réalisé, par système informatique (sur la base d'un listing informatique), **le lundi 2 mars 2015**, parmi les personnes inscrites ayant donné les bonnes réponses et répondu correctement au maximum de questions possible figurant à l'article 3 ci-dessus, afin de désigner les 10 (dix) gagnants du jeu.

ARTICLE 5

Les 10 (dix) gagnants, tels que désignés à l'article 4 ci-dessus, se verront attribuer les Lots suivants:

- Lots 1 à 2: Une (1) Tablette Samsung Galaxy Tab 4 10,1" 32 Go WiFi d'une valeur unitaire indicative de 400 Euros TTC (quatre cent euros toutes taxes comprises).
- Lots 3 à 4: Un (1) casque audio du type Parrot Zik Design by Starck, d'une valeur unitaire indicative de 350 Euros TTC (trois cent cinquante euros toutes taxes comprises).
- Lots 5 à 10: Un (1) lot de 5 (cinq) Blu-Ray sélectionnés parmi les films nominés d'une valeur unitaire indicative de 100 Euros TTC (cent euros toutes taxes comprises). Liste indicative des Blu-Ray : Mommy, Deux jours une nuit, Elle l'adore, Saint Laurent, Hippocrate, Sils Maria, Les Combattants, Eastern Boys, Timbuktu, Party Girl, Qu'Allah Bénisse La France...

Les gagnants recevront gratuitement leur Lot par la Poste.

Les gagnants font élection de domicile à l'adresse postale déclarée dans le bulletin de participation.

CANAL+ ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes ou avaries occasionnés aux Lots lors de leur acheminement. De même la responsabilité de CANAL+ se limite à la seule offre des Lots et ne saurait en aucun cas être engagée en raison d'un défaut de fabrication affectant les Lots.

ARTICLE 6

Les Lots décrits à l'article 5 ci-dessus ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie financière. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur Lot, ils n'auraient droit à aucune compensation. CANAL+ se réserve le droit de modifier, selon les circonstances, le montant et/ou la nature du Lot ou de proposer un Lot de même valeur. Les lots non attribués faute de participation ne seront pas remis en jeu.

ARTICLE 7

Le règlement complet du Jeu est disponible et peut être consulté sur la page du Jeu en cliquant sur le lien Règlement du Jeu.

Le règlement complet du Jeu est obtenu gratuitement, conformément à l'article 8 du présent règlement, par toute personne qui en a fait la demande par écrit en indiquant ses nom, prénom et adresse postale à : CANAL+, Direction des Nouveaux Contenus / Jeu «PRONOSTICS CESAR 2015» - 5/13 Boulevard de la République, 92100 Boulogne Billancourt. Une seule demande par foyer (même nom, même adresse postale) sera acceptée pendant toute la durée du Jeu.

ARTICLE 8

CANAL+ se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, de proroger, d'interrompre ou d'annuler purement et simplement le Jeu, sans préavis, en cas de circonstances constituant un cas de

force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Dans ces diverses hypothèses, une information pourra être communiquée par tout moyen au choix de CANAL+.

ARTICLE 9

Les gagnants acceptent par avance la publication éventuelle de leurs nom, prénom et/ou ville de domicile, sur tout support, sans qu'ils puissent prétendre à aucune contrepartie ni indemnité de quelque nature que ce soit. Notamment, ils autorisent CANAL+, à titre gracieux, à utiliser librement leurs nom, prénom, dans le cadre de l'éventuelle mise en ligne du nom des gagnants du Jeu.

ARTICLE 10

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du Jeu, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à CANAL+. Ces informations sont nécessaires à la détermination des gagnants par tirage au sort, à l'attribution et l'acheminement du Lot auprès de ces derniers.

Le traitement automatisé de ces données nominatives, a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés. Conformément à cette même Loi, les participants disposent à tout moment d'un droit d'accès aux données les concernant et un droit de rectification de ces dernières.

Par ailleurs, et toujours dans ce même cadre légal, les données personnelles des participants et/ou des gagnants seront utilisées par CANAL+. Les participants et/ou les gagnants souhaitant exercer leurs droits d'accès et de rectification peuvent le signaler en écrivant à :

CANAL+
Jeu «PRONOSTICS CESAR 2015 »
5/13 Boulevard de la République
92100 Boulogne Billancourt

ARTICLE 11

La participation à ce Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Plus particulièrement, CANAL+ ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi qu'aux éventuelles conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

CANAL+ ne saurait davantage être tenue pour responsable en cas de problèmes liés au réseau téléphonique, notamment ne permettant pas d'aboutir à la consultation, à l'enregistrement et/ou à la conservation de la totalité ou d'une partie seulement des questions et/ou réponses ; les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement de quelque nature que ce soit.

D'une façon générale, CANAL+ ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de problèmes, notamment des problèmes techniques, liés aux réseaux téléphoniques et/ou Internet.

ARTICLE 12

Le présent règlement est soumis exclusivement et sera interprété conformément à la Loi française.

Toute question relative à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement sera tranchée souverainement, selon la nature de la demande, par CANAL+, dans le respect de la législation française applicable.

Toute contestation relative au Jeu devra être formulée sous un délai maximal de 90 (quatre-vingt-dix) jours à compter de la date limite de participation.

En cas de désaccord persistant relatif à l'application et/ou à l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal compétent.

ARTICLE 13

Toute participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière, donc sans réserve, du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du Lot qu'il aura pu éventuellement gagner.
